

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2018/05/30**

**Objet : Budget principal –  
Vote du compte de gestion  
2017**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil municipal :**

Déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le :.....

- publiée ou notifiée le :.....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2018/05/31**

**Objet :** Budget annexe  
cellules commerciales et  
artisanales – Vote du compte  
de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil municipal :**

Déclare que le compte de gestion du budget annexe cellules commerciales et artisanales dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération ;  
- transmise en préfecture le :.....  
- publiée ou notifiée le :.....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons

VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	6
- votants :	24
- ont voté pour :	23
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	1

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Pascal JALOUX, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/32****Objet : Budget principal –  
Vote du compte administratif  
2017**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, ayant unanimement élu à sa présidence Madame Christelle GILLET, Adjoint, et délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pascal JALOUX, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

**Le conseil municipal :**

Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2017	3 370 229,84	4 085 946,44	715 716,60
	Résultat antérieur reporté du BP 2017		3 671 238,84	3 671 238,84
	<b>Résultat total fonctionnement</b>			<b>4 386 955,44</b>

Investissement	Résultat propre à l'exercice 2017	1 035 392,33	1 004 536,20	- 30 856,13
	Solde antérieur reporté du BP 2017	567 255,27		- 567 255,27
	<b>Résultat total investissement</b>			<b>- 598 111,40</b>

<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2017</i>		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		1 042 811,00		- 1 042 811,00

	dépenses	recettes	solde
Résultat cumulé 2017	6 015 688,44	8 761 721,48	<b>2 746 033,04</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le :.....
- publiée ou notifiée le :.....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	18
- ayant donné procuration :	6
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Pascal JALOUX, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/33**

**Objet : Budget annexe  
cellules commerciales et  
artisanales – Vote du compte  
administratif 2017**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, ayant unanimement élu à sa présidence Madame Christelle GILLET, Adjoint, et délibérant sur le compte administratif du budget annexe cellules commerciales et artisanales de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pascal JALOUX, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

**Le conseil municipal :**

Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe des cellules commerciales et artisanales, lequel peut se résumer ainsi :

		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2017	79 604,20	88 967,24	9 363,04
	Résultat antérieur reporté du BP 2017	17 092,71		- 17 092,71
				<b>- 7 729,67</b>

Investissement	Résultat propre à l'exercice 2017	33 639,50	70 225,34	36 585,84
	Solde antérieur reporté du BP 2017	2 999,14		- 2 999,14
				<b>33 586,70</b>

<i>Reste à réaliser au 31 décembre 2017</i>		dépenses	recettes	solde
Fonctionnement				
Investissement		285 000,00		<b>- 285 000,00</b>

	dépenses	recettes	solde
<b>Résultat cumulé 2017</b>	<b>418 335,55</b>	<b>159 192,58</b>	<b>- 259 142,97</b>

Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :  
- transmise en préfecture le :.....  
- publiée ou notifiée le :.....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/34**

**Objet : Budget principal –  
Affectation des résultats**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5, L 2311-6, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les restes à réaliser,

Vu la délibération n° 2018/04/15 du 3 avril 2018 décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 et leur affectation provisoire dans les budgets primitifs 2018,

Considérant la nécessité de procéder à leur affectation définitive,

**Le conseil municipal :**

Procède à l'affectation définitive des résultats comme suit :

Budget général : résultats au 31 décembre 2017

Affectation en réserve au 1068	<b>1 640 922,40</b>
Report en fonctionnement au compte 002 en recettes	<b>2 746 033,04</b>
Report en investissement au compte 001 en dépenses	<b>598 111,40</b>

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :  
- transmise en préfecture le :.....  
- publiée ou notifiée le :.....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/35**

**Objet : Budget annexe  
cellules commerciales et  
artisanales – Affectation des  
résultats**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-5, L 2311-6, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les restes à réaliser,

Vu la délibération n° 2018/04/15 du 3 avril 2018 décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 et leur affectation provisoire dans les budgets primitifs 2018,

Considérant la nécessité de procéder à leur affectation définitive,

**Le conseil municipal :**

Procède à l'affectation définitive des résultats comme suit :

Budget annexe cellules commerciales : résultats au 31 décembre 2017.

Affectation en réserve au 1068	
Report en fonctionnement au compte 002 en dépenses	<b>7 729,67</b>
Report en investissement au compte 001 en recettes	<b>33 586,70</b>

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le : .....
- publiée ou notifiée le : .....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/36**

**Objet : Budget annexe  
cellules commerciales et  
artisanales – Constatation  
d'extinction de créances**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la décision du tribunal de commerce de Châlons-en-Champagne en date du 1<sup>er</sup> février 2018 de clôture de la procédure de liquidation de la société KONCEPTDESIGN.FR, représentée par Monsieur Nicolas L'Herbier, pour insuffisance d'actif ;

Vu la liste dressée par le comptable public de la trésorerie de Châlons-en-Champagne de titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer consistant en des dettes de loyers de la société KONCEPTDESIGN.FR, et sa demande d'extinction des créances pour un montant total de 16 377,71 € ;

Entendu le rapport du maire ;

**Le conseil municipal :**

- Eteint les créances consistant en la dette locative de la société KONCEPTDESIGN.FR pour un montant total de 16 377,71 € au titre des exercices 2015 à 2018 et constate leur effacement ;

- Autorise le maire à passer les écritures au budget 2018 des cellules commerciales et artisanales, au compte 6542 « créances éteintes ».

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le : .....
- publiée ou notifiée le : .....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de ChâlonsVILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

**Délibération N° 2018/05/37**

**Objet : Budget principal –  
Décision modificative n° 1**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget général de l'exercice 2018,  
Entendu l'exposé du Maire,

**Le conseil municipal :**

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2018 du budget général comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
74	7411 - dotation forfaitaire	01		- 10 056
	74121 - dotation de solidarité rurale	01		- 42 257
	74123 - dotation de solidarité urbaine	01		11 344
	74127 - dotation nationale de péréquation	01		- 95 635
				- 136 604
023	virement à la section d'investissement	01	- 136 604	

Section d'investissement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
21	2184 - armoires ignifuges registres	022	8 500	
			8 500	-
021	virement de la section de fonctionnement	01		- 136 604

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :  
- transmise en préfecture le : .....  
- publiée ou notifiée le : .....

Région Grand Est  
-----  
Département de la Marne  
-----  
Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2018/05/38**

**Objet : Budget annexe  
cellules commerciales et  
artisanales – Décision  
modificative n° 1**

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits au budget annexe cellules commerciales et artisanales de l'exercice 2018,

Entendu l'exposé du Maire,

**Le conseil municipal :**

Décide de procéder aux modifications de crédits sur l'exercice 2018 du budget annexe cellules commerciales et artisanales comme suit :

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
011	63512 - taxe foncière	01	7 730	
65	6542 - créances éteintes	01	16 378	
			24 108	
023	virement à la section d'investissement	01	- 24 108	

Section d'investissement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
021	virement de la section de fonctionnement	01		- 24 108

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :  
- transmise en préfecture le : .....  
- publiée ou notifiée le : .....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2018/05/39**

**Objet :** Subventions  
exceptionnelles à des  
associations sportives

Vu les demandes de subvention des clubs d'escalade, de handball et de tennis pour un montant total de 675 €,  
Vu l'avis favorable de la commission des sports du 25 avril 2018,  
Entendu l'exposé de Florent BORDET, Adjoint délégué au Sport,

**Le Conseil Municipal :**

- Décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes pour un montant total de 675 € :  
Escalade : 200 € ;  
Handball : 300 € ;  
Tennis : 175 €.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le : .....
- publiée ou notifiée le : .....

Région Grand Est  
-----  
Département de la Marne  
-----  
Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/40**

**Objet : Subvention à  
l'association « ROSEAU »**

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la demande de subvention de l'association « ROSEAU » en date du 25 février 2018,

Considérant que cette association aide les enfants atteints de leucémie ou d'un autre cancer soignés au CHU de Reims ainsi que leur famille, et qu'elle porte le projet d'une Maison des Parents d'enfants hospitalisés quelle que soit leur maladie,

Entendu le rapport du Maire,

**Le Conseil Municipal :**

Décide d'attribuer la somme de 1 000 € à l'association « ROSEAU »

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le : .....

- publiée ou notifiée le : .....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/41**

**Objet : Participation  
financière au programme  
partenarial 2018 de l'AUDC**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 21 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et de la Communauté de communes de la région de Mourmelon,

Considérant que la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne est membre de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) dont l'activité permet de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques.

Considérant que Châlons Agglo, mais également les quarante-six communes qui la composent, bénéficient pleinement du travail et des réflexions réalisées par l'AUDC dans le cadre de son programme de travail partenarial,

Considérant qu'afin de pouvoir bénéficier du travail réalisé dans le cadre du programme partenarial mutualisé, l'Assemblée Générale extraordinaire de l'AUDC du 4 décembre 2002 a décidé de demander à l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne de lui verser une participation fixée à 1€ par habitant et par année,

Considérant que pour l'année 2018 la subvention versée pour la commune de Mourmelon-le-Grand serait en conséquence de 5 281 €,

Considérant que chaque Conseil municipal doit se prononcer sur le financement de l'AUDC,

***Le conseil municipal :***

- Accorde une subvention de 5 281 € à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne(AUDC) ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le :.....
- publiée ou notifiée le :.....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Etaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Etaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération N° 2018/05/42**

**Objet : Prise en charge du coût pédagogique d'une formation dans le cadre du CPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 *ter* ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Considérant qu'en application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, notamment son article 22 *ter* qui crée un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics,

Considérant que le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle,

Considérant que le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF), qu'il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification.

Considérant que les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle,

Considérant que l'agent titulaire au service comptabilité - finances de la commune souhaite effectuer en dehors du temps de travail une formation s'intitulant « collaborateur administratif et comptable » afin de valider son BTS et être reconnue diplômée Bac + 2,

Considérant le souci de la collectivité de permettre le maintien de l'employabilité et la sécurisation du parcours professionnel de ses agents,

Entendu le rapport de Madame Céline DEBEAUME, adjoint au maire en charge des ressources humaines,

***Le Conseil Municipal :***

Décide de prendre en charge l'intégralité du coût pédagogique de la formation sollicitée par l'agent en charge de la comptabilité et des finances de la commune. Les frais d'inscription engagés par l'agent lui seront remboursés intégralement.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le .....
- publiée ou notifiée le .....

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération  
de Châlons



VILLE DE MOURMELON LE GRAND  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 16 mai 2018.

Étaient présents : Jean-Pierre BAUSSART, Bakhta BETTAH, Florent BORDET, Brigitte BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Céline DEBEAUME, Marie-Joseph DUBOIS, Angélique DUPONT, Christelle GILLET, Frédéric GREBERT, Salvatore GRIPPI, David GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Patrick MOUGEL, Virginie PASQUIER, Guy TOUILLET

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	19
- ayant donné procuration :	6
- votants :	25
- ont voté pour :	25
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Philippe BOURGOIN a donné pouvoir à Bernard HACHIN ; Anne DECORTE a donné pouvoir à Brigitte BOURGERY ; Rémy HERBERT a donné pouvoir à Marie-Joseph DUBOIS ; David LEPINOIS a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI ; Sophie PAQUIS a donné pouvoir à Céline DEBEAUME ; Patrick TREMEREL a donné pouvoir à Florent BORDET

Étaient absents : Patrice DELIGNY, Laëtitia GOUX, Evelyne GUEDAL, Magali PFIRSCH

**Délibération N° 2018/05/43**

**Objet : Adhésion au service  
RGPD du CDG 54 et  
nomination d'un délégué à la  
protection des données**

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Bakhta BETTAH pour remplir les fonctions de secrétaire.

Considérant que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018, qu'il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD,

Considérant qu'au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales impératives et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présenterait un intérêt certain,

Considérant qu'il est apparu que le CDG 54 a en la matière une expertise et des moyens qu'il accepte de mutualiser tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin, même en dehors du département de Meurthe-et-Moselle (54),

Considérant que le CDG 54 propose également la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données, la désignation de cet acteur de la protection des données constituant une obligation légale pour toute entité publique,

Entendu le rapport du Maire,

**Le Conseil Municipal décide :**

- de mutualiser le service RGPD de la commune avec celui du CDG 54 ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54 jointe en annexe ;

- d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec les réglementations européenne et nationale ;
- d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la commune, conformément à la lettre de mission et à la charte d'engagement jointes en annexe.

Extrait certifié conforme,  
A Mourmelon le Grand, le 25 mai 2018

Le Maire,  
Pascal JALOUX

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

- transmise en préfecture le :.....
- publiée ou notifiée le :.....